

Date de dépôt : 25 février 2021

Pétition

Stop au harcèlement des personnes au chômage !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Malgré le contexte de crise sanitaire qui restreint drastiquement les chances de retrouver un emploi, les personnes qui doivent recourir au chômage subissent un harcèlement administratif indigne. Alors que depuis le 18 janvier 2021 les commerces non essentiels, les cafés et restaurants, les activités culturelles et sportives sont fermés sur décision des autorités, nombre de chômeurs et chômeuses sont tenu-e-s de produire des recherches d'emplois et risquent de subir des pénalités pour ne pas présenter un nombre suffisant de ces recherches.

Suspendre l'obligation de rechercher un emploi pour les sans-emploi des branches fermées

Il est absurde d'exiger d'un-e serveur-euse ou d'un-e employé-e de cuisine de produire des recherches d'emplois alors que les cafés-restaurants sont fermés !

Il est absurde d'exiger d'un-e vendeur-euse de produire des recherches d'emplois alors que les commerces non essentiels sont fermés !

Il est absurde d'exiger d'un-e employé-e des secteurs culturels et de loisirs de produire des recherches d'emplois alors que théâtres, cinémas, salles de concerts, fitness, etc., sont fermés !

Il est absurde d'exiger d'un-e employé-e de secteurs qui marchent au ralenti (hôtels, etc.) de produire des recherches d'emplois alors que ces secteurs marchent au ralenti.

Pénaliser les personnes au chômage est une atteinte à leur revenu et à leur dignité

Cela s'est déjà produit lors du premier confinement et risque de se reproduire. Des chômeurs et des chômeuses ont subi des suspensions au motif de recherches d'emplois insuffisantes ou remises en retard. Ces suspensions vont de 3 à 9 jours ouvrables, soit presque deux semaines de retenues d'indemnités pour une première fois et augmentent si la situation se reproduit, pouvant aller jusqu'à l'interruption complète du droit au chômage. Deux semaines voire plus sans revenu, alors que la crise sanitaire bat son plein et que des secteurs entiers sont fermés sur décisions des autorités, cela a un impact dévastateur sur les finances gravement fragilisées de ces personnes qui doivent déjà composer avec une baisse de revenu de 20 à 30%. Cela porte atteinte aussi à la dignité. Cette situation est indécente. Pourtant, tant que les autorités ne décident pas de suspendre les sanctions et pénalités, cela se reproduit.

Contrôler et punir plutôt qu'aider et soutenir, cela doit cesser !

La politique menée par l'office cantonal de l'emploi genevois se focalise depuis plusieurs années sur une logique de contrôle strict basée sur le principe que tout chômeur-euse est un-e fraudeur-euse potentiel-le. Pour conséquence, les rapports avec l'OCE sont désormais largement perçus par les personnes au chômage comme une épreuve de plus à subir pendant une période déjà difficile.

Lorsque les preuves de recherches fournies sont jugées insuffisantes, les assuré-e-s ne sont pas entendu-e-s et les pénalités sont prononcées de façon automatique. Le seul moyen de s'expliquer passe alors par une démarche formelle d'opposition à la décision. Mais combien de personnes renoncent à cette démarche parce qu'elles se sentent impuissantes et pensent n'avoir aucun poids face à l'administration ?

Prolonger les délais-cadres et la durée des indemnités

Alors qu'au mois de mars 2020 le Conseil fédéral a accordé une prolongation des délais-cadres d'indemnisation de 6 mois dès l'entrée en vigueur du confinement, cette fois il a décidé de prendre son temps pour demander au Parlement de se prononcer au mois de mars 2021 et pour une prolongation de 3 mois au lieu de 6. Or, la prolongation de 6 mois est indispensable et urgente. Pour soutenir les sans-emploi, elle doit prendre effet immédiatement, comme cela est le cas pour les aides en faveur des entreprises.

Nos demandes

Les signataires de cette pétition demandent :

- que l'assurance-chômage et les services qui s'occupent de sans-emploi soient un outil au service de la population et cessent d'enfoncer les personnes en recherche d'emploi ;
- que les autorités suspendent l'obligation de produire des recherches d'emplois lors des confinements et fermetures de branches ;
- que les autorités renoncent à prononcer des suspensions d'indemnités lors des confinements et fermetures de branches ;
- la prolongation immédiate de 6 mois de la durée des indemnités et des délais-cadres pour toutes les personnes au chômage.

N.B. 87 signatures¹

SIT

Syndicat interprofessionnel de
travailleuses et travailleurs

M^{me} Manuela Cattani

Cosecrétaire générale

16, rue des Chaudronniers

CP 3287

1211 Genève

¹ Pour information, une lettre ouverte à M. Poggia reprenant le même texte que celui de la pétition a recueilli 4374 signatures en ligne.